

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 1^{er} février à 14h30, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 27 janvier 2023

Nombre de Voix

en exercice : 50

présentes : 24

votantes : 43

Bb2

Accompagnement des éleveurs vers l'agroécologie via l'outil Pâtur'Ajuste

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLEVEURS VERS L'AGROÉCOLOGIE VIA L'OUTIL PÂTUR'AJUSTE

1 – Contexte

Les conditions climatiques inhabituelles (et pourtant amenées à se répéter, voire à devenir une norme à moyen terme) de l'été 2022 soulèvent des réflexions chez les éleveurs et l'ensemble du monde agricole. L'intérêt des prairies naturelles est parfois remis en question, et la résilience de ces milieux face à la sécheresse n'est pas toujours reconnue.

Une dynamique de retournement des prairies naturelles (en faveur des prairies temporaires, voire de mélanges fourragers) est à l'œuvre depuis plusieurs années sur les parties basses du massif, et pourrait impacter également le Haut-Jura à court ou moyen terme.

Or, au-delà de leur rôle en tant que support traditionnel des activités d'élevage, ces dernières accueillent une biodiversité riche (dont de nombreuses espèces, végétale ou animales, certaines rares et menacées), et sont le siège de processus biologiques sources de nombreux services rendus (épuration de l'eau, régulation du climat dont stockage du carbone, protection des sols, etc.).

Conscient de ces enjeux, le Parc a mis en œuvre depuis de nombreuses années des programmes d'acquisition de connaissances sur les valeurs écologiques et agronomiques des prairies naturelles, il est animateur de 2 PAEC, il développe la marque Valeurs Parc naturel régional sur les produits issus de l'élevage d'herbivores....

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

06 FEV. 2023

Publié ou notifié

le :

06 FEV. 2023

Accompagner les agriculteurs dans les pratiques de fauche et de pâturage est une nécessité pour amorcer la transition agroécologique. Il s'agit donc aujourd'hui de renforcer la confiance des éleveurs dans la ressource fourragère des prairies naturelles et de travailler avec eux autour d'une meilleure valorisation de ces surfaces, et plus largement des végétations naturelles du massif (qui incluent également des milieux de type pelouses sèches ou d'altitude, prés-bois, landes, etc.).



Le Parc naturel régional du Haut-Jura se propose, pour cela, d'adhérer au réseau Pâtur'Ajuste et de déployer la démarche sur son territoire pour proposer un accompagnement aux agriculteurs vers l'agroécologie.

2 – Le réseau Pâtur'Ajuste

2.1 Présentation

Le réseau Pâtur'Ajuste a été créé à l'initiative de la SCOP de formation, de conseil et d'accompagnement SCOPELA (organisme de formation certifié). Sa création a été motivée par la volonté d'accompagner la transition vers une agriculture productive, mieux assise sur des processus écologiques, moins tournée vers l'artificialisation des surfaces, et plus basée sur la valorisation des savoir-faire locaux.

Le réseau, animé par SCOPELA, est constitué d'un collectif d'éleveurs, de conseillers agricoles, de chargés de mission environnementaux, d'enseignants et de chercheurs.

Les actions de SCOPELA sont financées par l'INRAE via plusieurs projets de recherche successifs, et par divers financeurs pour les différents projets territoriaux animés (Europe/FEADER, Fondation de France, Régions, Agences de l'eau, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, etc.).

L'objectif du réseau est de constituer, à l'échelle nationale, un lieu d'échange, de capitalisation et de diffusion des expériences sur la valorisation des végétations naturelles dans la production d'élevage. Le réseau regroupe environ 220 membres répartis sur 55 départements français (éleveurs, animateurs territoriaux, techniciens d'élevage ou environnementaux, enseignants, chercheurs, formateurs, etc.).

2.2 Les valeurs du réseau

Depuis des décennies, la recherche et le développement en élevage ont été guidés par la quête d'un meilleur rendement et d'une qualité fourragère vue par le seul prisme de sa densité énergétique. Les surfaces moins productives ont été délaissées. Les éleveurs ont été enjointés à homogénéiser la végétation et à artificialiser l'ensemble des processus de production. Pourtant, les résultats économiques de ce modèle ne sont pas toujours satisfaisants, en premier lieu de par les investissements importants et donc la plus forte sensibilité aux aléas qu'il implique, et d'autre part par la faible valeur agricole attribuée aux milieux naturels.

Le réseau défend une autre approche de l'agriculture, mobilisant davantage la nature, sans pour autant en avoir une vision passéiste. Il promeut une réflexion sur les nouveaux équilibres agroécologiques, un enrichissement des critères pour estimer la productivité et la qualité des fourrages prenant en compte les besoins de l'éleveur tout au long de l'année, et une évolution des techniques dominantes actuelles dans les domaines de l'agronomie et de la zootechnie.

2.3 Les apports du réseau

Le réseau propose ainsi :

- **Des rencontres nationales de formation et d'échanges techniques organisées deux fois par an dans les territoires**

Ces journées rassemblent les adhérent.e s et toutes les personnes intéressées pour participer à la vie du réseau. Elles ont pour but :

- de discuter de la vie du réseau : programme d'actions, statuts juridiques...
 - de faire se rencontrer des éleveurs ou des collectifs valorisant les surfaces naturelles;
 - de présenter les démarches initiées par ces éleveurs sur leur territoire ;
 - d'échanger autour de thèmes techniques variés pour profiter de l'expérience de chacun et progresser ensemble vers une agriculture plus durable : croissance des jeunes à l'herbe, techniques de pâturage, lien entre alimentation et qualité des produits... Au cours de ces journées, les éleveurs discutent autour de thématiques communes et partagent leurs expériences locales, en cherchant à généraliser malgré les différences de contexte géographique et agricole.
- **L'élaboration de ressources techniques**

Au travers de la mise en réseau, le dispositif Pâtur'Ajuste produit des ressources techniques complémentaires : des fiches et guides techniques qui regroupent les connaissances génériques, des bulletins d'information, une revue périodique (« le retour des pâtures ») et des retours d'expérience permettent de diffuser un témoignage "décodé" de ce qui se fait ailleurs.

- **L'accompagnement de démarches territoriales**

SCOPELA a également la possibilité d'intervenir auprès d'acteurs locaux souhaitant se mobiliser autour de la valorisation des végétations naturelles. Partant du postulat qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise manière de gérer les prairies permanentes et qu'il n'y a pas de recette toute faite mais des solutions à développer au regard du potentiel et des attentes des éleveurs, SCOPELA propose dans ce cadre :

(1) d'accompagner de petits groupes d'agriculteurs déjà constitués en organisant des temps d'échange collectifs pour des approches innovantes dans la valorisation des prairies permanentes.

(2) d'accompagner individuellement des fermes ateliers dans la recherche de solutions innovantes et dans l'optimisation de leurs pratiques. Cela se traduit par un échange avant la campagne de pâturage (pour dresser l'état des lieux des problématiques et des objectifs, et lister les essais à mettre en œuvre) et un bilan à l'automne.

Ainsi, la SCOP accompagne plusieurs PNR en France sur ce sujet. Des contacts ont été pris avec le PNR des Vosges du Nord, et le PNR Scarpe-Escaut, qui ont fait un retour très positif des démarches engagées avec SCOPELA sur leurs territoires respectifs. SCOPELA accompagne également les PNR des Ballons des Vosges, des Pyrénées Ariégeoises, des Caps et Marais d'Opale, du Pilat, des Causses du Quercy, des Boucles de la Seine Normande, du Vercors, etc.

2.4 Adhésion au réseau

Le réseau Pâtur'Ajuste est ouvert à tous les acteurs motivés pour contribuer à la transition vers des productions d'élevage reposant sur des bases écologiques, à condition de l'alimenter. Chaque membre doit participer à la dynamique et à la vie du réseau ; il est acteur (à des degrés différents) et non simple destinataire. Il est un lieu de partage d'expériences, pour diffuser et rendre génériques des solutions innovantes.

Les groupements d'éleveurs, les associations, les chargés de mission d'organismes publics, d'instituts techniques ou de recherche, etc. peuvent y participer. L'apport d'un membre peut prendre plusieurs formes : contribution à la rédaction des fondements du réseau, mise en place ou participation à des projets collaboratifs du réseau, participation à la réalisation de produits du réseau (journées d'échanges, fiches techniques, etc.).

3 – Mise en œuvre du dispositif sur le territoire du Parc

Le déploiement de Pâtur'Ajuste sur le territoire du Parc pourra se réaliser en 2 étapes :

- En 2023,
 - o Adhésion (gratuite) au réseau Pâtur'Ajuste, en affirmant être en accord avec les termes de la Charte (en annexe 1) ;
 - o Prise de connaissance par la chargée de mission Agriculture des différentes productions du réseau (fiches et guides techniques, retours d'expériences, etc.) et participation aux sessions nationales de formation et d'échange. Cela nécessitera la souscription d'un abonnement (30€) voire l'achat de certaines productions spécifiques (entre 10€ et 30€ à l'unité, frais de port compris) ;
 - o Organisation d'une journée collective d'échange, sur une exploitation agricole et autour d'un sujet technique à préciser, co-animée par le Parc et SCOPELA. Des fonds Vivea pourront être sollicités directement par SCOPELA pour financer cette journée ;
 - o Rédaction d'une fiche programmation pour 2024 : contenu technique, calendrier de mise en œuvre, budget, financements, etc.
- En 2024 : déploiement de la démarche sur le territoire, avec accompagnement d'un nombre d'exploitations agricoles volontaires à définir et organisation de temps d'échanges collectifs.

Le déploiement du dispositif Pâtur'Ajuste constituerait un complément intéressant aux deux PAEC portés par le Parc sur son territoire. Le point suivant expose l'état d'avancement de ces deux projets.



4 – Point d'actualité PAEC

4.1 PAEC Haut-Jura (25-39)

Pour mémoire, le Parc a proposé un projet portant sur 85 parcelles (précédemment engagées dans le PAEC 2015-2022), représentant 328 hectares, et concernant 38 agriculteurs. Le PAEC prévoit uniquement l'ouverture de la MAEC « Préservation des espèces (70.12) ». Celle-ci vise la limitation de la fertilisation, le retard d'utilisation et/ou la mise en défens des secteurs les plus sensibles, avec 3 niveaux d'exigence et de rémunération possibles.

Un financement a été sollicité pour la MAEC, il a été estimé à 177 379 € pour couvrir les indemnités versées aux agriculteurs contractants.

Un financement a aussi été sollicité pour la réalisation des 38 diagnostics d'exploitations (document obligatoire pour chaque exploitant qui s'engage), dont le coût a été chiffré à 19 000 € TTC (en tenant compte du montant plafond imposé par l'Etat, à savoir 500 € par diagnostic).

Le projet a été examiné en Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) le 14 novembre dernier. Il en est ressorti :

- Un budget accordé pour le financement de la MAEC, fixé à 140 716 € (soit 79.3% du montant demandé). Celui-ci reste à confirmer au cours du 1^{er} trimestre 2023.
- Un budget accordé pour le financement des diagnostics d'exploitation, fixé à 14 856,33 € (soit 29 diagnostics sur les 38 envisagés).

A noter qu'une consultation est en cours pour retenir un prestataire pour la réalisation des diagnostics d'exploitation (réception des offres le 9 janvier, attribution prévue le 25 janvier, début du marché le 1^{er} février).

4.2 PAEC Crêts du Haut-Jura (01)

Pour mémoire, le Parc a déposé auprès des services de la DRAAF AURA, le 15 septembre dernier, en lien avec La Chambre d'Agriculture de l'Ain et la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura, un PAEC portant sur la partie aindinoise de son territoire (PAEC Crêts du Haut-Jura).

Le territoire du PAEC comprend trois périmètres d'intervention distincts (en fonction des milieux ciblés et des financeurs pressentis) : un secteur sur les alpages (Pastoralisme des Crêts du Haut-Jura), un sur la vallée de la Valserine et le réseau de pelouses sèches (Espaces sensibles de la Valserine), un sur les autres prairies permanentes de la partie aindinoise du territoire du Parc (« Couverts herbacés permanents du PNR »). Sur chacun de ces 3 périmètres, entre 4 et 5 MAEC sont proposées aux exploitants.

Le budget pour les MAEC en 2023 a été estimé à 1,447 M€ pour l'ensemble du périmètre.

Le budget pour l'animation du dispositif (suivi administratif et financier, accompagnement des agriculteurs, réalisation des diagnostics, plans de gestion et formation, communication, etc.) a été estimé, pour la partie revenant au Parc, à 22 210,28 € (correspondant à 25,75 jours de travail, cofinancement du Conseil départemental de l'Ain compris).

Le projet a été examiné en Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) le 5 décembre dernier. Le PAEC Crêts du Haut-Jura a été retenu avec les ajustements suivants :

- Le budget est considéré comme surestimé (cumul de certaines MAEC, doublement du nombre d'exploitations visées par rapport à la période précédente, budget 2023-2024 largement supérieur au budget du PAEC précédent), le montant alloué pour les MAEC a donc été fixé à 750 046 € pour 2023 soit 52% du budget demandé initialement,
- Le périmètre 3 (Couverts herbacés permanents) a été exclu,
- Les mesures avec un faible nombre de contractants prévu devront être réduites ou supprimées,
- Le financement du Conseil départemental de l'Ain sur le périmètre 2 reste à confirmer,
- Les critères de priorisation devront être précisés et consolidés,
- Le budget alloué par le Ministère à l'animation (pour la part réalisée par le Parc) a été fixé à 19 445 € (soit 90% du budget demandé).

Une version 2 du PAEC, intégrant ces modifications, devra être déposée pour le 18 janvier auprès des services de la DRAAF.

A noter qu'une incertitude persiste encore sur les budgets alloués par le Ministère, ceux-ci ne seront confirmés officiellement qu'à la fin du 1er trimestre 2023.

Après avoir pris connaissance des éléments relatifs au réseau Pâture Ajuste et en avoir délibéré, le Bureau :

- Valide l'adhésion du Parc au réseau à partir de 2023 ;
- Valide l'abonnement pour la documentation afférente au dispositif ;
- Valide le principe d'un déploiement progressif du dispositif sur le territoire du Parc ;
- Donne pouvoir à la Présidente pour déposer le dossier et signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Signé,
Françoise VESPA

